ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le 10 septembre 2026 à 18h00

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée; 18h00**
2. **Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée; Mme Lagacé et Mme Couillard, secrétaire.**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;** Mme Gravel
4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente;** Mme Gravel
5. **Mot du président du conseil d'établissement;** Mme Lagacé souhaite un bon début d'année à tous
6. **Mot de la direction de l'école;** couleur de l'école en fonction du projet éducatif, le bien-être des élèves et du personnel, un travail de collaboration, discussion/consultation au sujet des grands points qui concernent l'organisation des services. Mme Couillard présente de personnel de l'école.
7. **Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du Comité de parents et de l'organisme de participation des parents;**
8. **Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur;**
9. **Adoption de la procédure d'élection;**
10. **Conseil d'établissement :**

    10.1 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (mandat de 2 ans); vote secret

    La candidature de Mme Lagacé est proposée par Mme Garvel

    Mme Lagacé accepte de reconduire son mandat de deux ans (juin 2028)

    Mme Marie-Ève Racine accepte un mandat de deux ans (juin 2028)

10.2 Élection - remplacement de postes vacants (1 an); NA

10.3 Élection des substituts;

11. **Comité de parents :**

11.1 Élection d'un représentant au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement;

Mme Elisabeth Lagacé sera représentante

11.2 Élection d'un substitut au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement;

12. **Organisme de participation des parents (OPP) :**

12.1 Formation de l'OPP (facultatif) ;

12.2 Détermination du nom de l'OPP;

12.3 Détermination de la composition de l'OPP;

12.4 Élection des membres de l'OPP;

12.5 Définition des règles de fonctionnement de l'OPP;

13. **Période de questions;**

14. **Levée de l'assemblée générale. 18h30**